

**6089/19**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 12 février 2019

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 12 février 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de deux membres du Comité économique et social européen, proposé par le Royaume de Danemark

E 13809



Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 8 février 2019  
(OR. en)**

**6089/19**

**CES 6**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux membres du Comité économique et social européen, proposé par le Royaume de Danemark

---

**DÉCISION (UE, Euratom) 2019/... DU CONSEIL**

**du ...**

**portant nomination de deux membres  
du Comité économique et social européen,  
proposé par le Royaume de Danemark**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 302,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 bis,

vu la proposition du gouvernement danois,

vu l'avis de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 18 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE, Euratom) 2015/1600<sup>1</sup> et 2015/1790<sup>2</sup> portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2015 au 20 septembre 2020. Le 16 février 2016, en vertu de la décision (UE, Euratom) 2016/229<sup>3</sup> du Conseil, M<sup>me</sup> Marie-Louise KNUPPERT a été remplacée par M. Arne GREVSEN en tant que membre.
- (2) Un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Bernt FALLENKAMP.
- (3) Un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Arne GREVSEN,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (UE, Euratom) 2015/1600 du Conseil du 18 septembre 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité économique et social européen pour la période du 21 septembre 2015 au 20 septembre 2020 (JO L 248 du 24.9.2015, p. 53).

<sup>2</sup> Décision (UE, Euratom) 2015/1790 du Conseil du 1<sup>er</sup> octobre 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité économique et social européen pour la période du 21 septembre 2015 au 20 septembre 2020 (JO L 260 du 7.10.2015, p. 23).

<sup>3</sup> Décision (UE) 2016/229 du Conseil du 16 février 2016 portant nomination d'un suppléant du Comité économique et social européen, proposé par le Royaume du Danemark (JO L 41 du 18.2.2016, p. 22).

*Article premier*

Sont nommés au Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2020:

- M<sup>me</sup> Dorthe ANDERSEN, *Head of Danish Trade Union EU Office*,
- M<sup>me</sup> Bente SORGENFREY, *1. vice president FH - Danish Trade Union Confederation*.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---